



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice :	L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire.
INSCRITS : 29	
PRESENTS : 28	
VOTANTS : 29	
	Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGROD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : BP COMMUNE 2026

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2026 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 295 500 €	7 483 347.62 €
Recettes	5 295 500 €	7 483 347.62 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : BP LOCAUX COMMERCIAUX 2026

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2026 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget locaux commerciaux :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	56 000 €	63 799, 28 €
Recettes	56 000 €	63 799, 28 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : BP ESPACE SANTE 2026

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2026 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget Espace santé :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	90 732,36 €	282 132,36 €
Recettes	90 732,36 €	282 132,36 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : BP PRODUCTION ELECTRICITE 2026

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour 2026 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Budget Production électricité :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	26 000 €	43 791,79 €
Recettes	26 000 €	43 791,79 €

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : FONGIBILITE DES CREDITS 2026

Suite au vote du budget principal et des budgets annexes, il est possible, depuis le passage à la norme comptable M57, de procéder à des virements de crédit de section à section. Cette fongibilité avait déjà été votée les années précédentes, elle doit l'être chaque année.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget principal et tous les budgets annexes.

Date de signature de l'acte : 07/05/2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice :	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire.
INSCRITS : 29	
PRESENTS : 28	
VOTANTS : 29	
	Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une hausse moyenne des taux d'imposition de 2% pour l'année 2026 pour la taxe foncier bâti et la hausse maximum en fonction des règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation, en prévision d'un besoin de structuration des services de la commune afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Pour information, les taux 2025 vous sont indiqués ci-dessous :

TAUX 2025	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	19.96 %
Taxe Foncier bâti	31.30 %
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le tableau suivant est proposé :

TAUX 2026	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	20.36 %
Taxe Foncier bâti	31.93 %
Taxe Foncier Non Bâti	35.01%

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du CGI,

- VOTE les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

TAUX 2026	
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants)	20.36 %
Taxe Foncier bâti	31.93 %
Taxe Foncier Non Bâti	35.01%

- AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à cette affaire.

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

Yves BLANCHARD
Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

INSTANCES COMMUNALES : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente aux conseillers la commission communale des impôts directs.

Conformément au 1 de l' [article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe donc l'assemblée qu'une liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants doit être validée par le conseil municipal.

Ces personnes inscrites sur cette liste doivent :

- Etre de nationalité française ou de l'UE ;
- Agées de 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrites à l'un des rôles des impôts locaux ;
- Etre familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE de proposer la liste ci-jointe annexée dans le document de la DGFIP,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour tout sujet relatif à cette affaire*

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

Yves BLANCHARD
Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

INSTANCES COMMUNALES : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal son projet de règlement intérieur.

Il informe les conseillers que selon l'article L2121-8 du CGCT, un délai de 6 mois est permis pour l'approbation de ce règlement.

Le projet de règlement est joint en annexe.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L2121-8 du CGCT,

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2020-2026

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGROD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

INSTITUTION : DROIT DE FORMATION DES ELUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 et suivants relatifs au droit à la formation des élus locaux,

Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant que ce droit s'exerce dans le cadre d'un budget dédié et dans le respect des plafonds réglementaires,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus,

Considérant l'intérêt de permettre aux élus d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mandat et à la bonne gestion des affaires communales,

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- *FIXE les orientations suivantes en matière de formation des élus :*
 - *formations liées à l'exercice du mandat (finances locales, urbanisme, marchés publics, etc.) ;*
 - *formations en lien avec les délégations exercées ;*
 - *formations relatives au fonctionnement des collectivités territoriales ;*

- DÉCIDE d'inscrire annuellement au budget communal un crédit destiné à la formation des élus, dans le respect des dispositions réglementaires (plafond minimal de 2 % et maximal de 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus) ;
- PRÉCISE que les formations devront être dispensées par des organismes agréés par le ministère compétent ;
- DIT que les frais de formation, de déplacement et de séjour pourront être pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - instruire les demandes de formation des élus ;
 - signer les conventions et documents afférents ;
 - mandater les dépenses correspondantes ;

PRÉCISE qu'un tableau récapitulatif des actions de formation suivies par les élus sera annexé au compte administratif.

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

Yves BLANCHARD
Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, Yannick MINAUD, Ronan WIJSCHOGROD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD donne pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

FINANCES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Jérôme BLANCHARD présente aux conseillers municipaux les conclusions de la commission vie associative et sportive relatives aux demandes de subventions formulées par les associations.
Ces conclusions sont retranscrites dans le tableau ci-joint.

Association	Vocation	Subvention proposée 2026	Type	Convention	Vote
ADAR	Aide à la personne	784.76 €	Ordinaire	non	unanimité
ADAPEI (handicaps enfant)	Aide à la personne	350.00 €	Ordinaire	non	unanimité
ADMIR (aide à domicile en Milieu Rural)	Aide à la personne	1 210.26 €	Ordinaire	non	unanimité
RETZ AGIR (association d'insertion par l'emploi)	Utilité publique		Ordinaire	non	unanimité
ADAPEI (handicaps enfant)	Aide sociale		Ordinaire	non	unanimité
ADPR	Aide à la personne		Ordinaire	non	unanimité
Bistrot mémoire	Aide à la personne		Ordinaire	non	unanimité
RETZ AGIR (association d'insertion par l'emploi)	Aide à la personne	112.58 €	Ordinaire	non	unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SOCIAL		2 457.60 €			
AMIS DU PAYS DE RETZ/ musée	Culture	18 000.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Robert JOUANNO, Christelle BLANCHARD)
ECOLE DE MUSIQUE SUD RETZ ATLANTIQUE	Culture	500.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Nancy PINEAU, Joris CHAUVIN)
FRESNAY MELODIE	Culture	150.00 €	Ordinaire	non	unanimité
LA CLE DE SEL	Culture	300.00 €	Ordinaire	non	unanimité
LA PALETTE DU MARAIS	Culture		Ordinaire	non	unanimité
LES CHANTEUSES DE DOUCHE	Culture	400.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Nancy PINEAU, Pierre BROUSSEAU)
LES JEUNES DE BOURGNEUF MUSIQUE	Culture	1 300.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD)
VRETZ BOX SON	Culture	3 100.00 €	Ordinaire	non	unanimité
RANDONNEURS DES ETOILES	Culture	250.00 €	Ordinaire	non	unanimité
UNC	Culture	300.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Robert JOUANNO, Xavier LE LAY)
UNC	Culture	500.00 €	Exceptionnelle	non	27 pour 2 abstentions (Robert JOUANNO, Xavier LE LAY)
SOUVENIR Français	Culture	700.00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS CULTURE		25 500.00 €			unanimité
SOCIETE DE CHASSE BOURGNEUF	Environnement	250.00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOCIETE DE CHASSE FRESNAY	Environnement	250.00 €	Ordinaire	non	28 pour 1 abstention (Benoît FERRE)
SOCIETE DE CHASSE ST CYR	Environnement	200.00 €	Ordinaire	non	unanimité
VER LA TRANSITION	Environnement	450.00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT		1 150.00 €			
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Relations publiques	0.00 €	Ordinaire	non	
QUEST BIKE SHOW	Relations publiques	0.00 €	Exceptionnelle	non	
LES BURNERS	Relations publiques	0.00 €	Exceptionnelle	non	
LES BURNERS	Relations publiques	0.00 €	Ordinaire	non	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS RELATIONS PUBLIQUES		0.00 €			
ASR FOOTBALL	Sport	600.00 €	Ordinaire	non	28 pour 1 abstention (Joris CHAUVIN)
AIKIDO	Sport	250.00 €	Ordinaire	non	unanimité
BAD RETZ	sport	555.00 €	Ordinaire	non	28 pour 1 abstention (Xavier LE LAY)
FC BOURGNEUF	Sport	4 795.00 €	Ordinaire	non	27 pour 1 contre (Nancy PINEAU) 1 abstention (Nelly D'ARPA)
JUDO CLUB PAZENAIS	Sport	150.00 €	Ordinaire	non	unanimité
KARATE CLUB PAZENAIS	Sport		Ordinaire	non	unanimité
LA CARAMBOLE DE RETZ	Sport	200.00 €	Ordinaire	non	unanimité
LES JEUNES DE BOURGNEUF SPORTS	Sport	1 800.00 €	Ordinaire	non	27 pour 2 abstentions (Aurore FORRE, Jérôme BLANCHARD)
RETZ EN FORME	Sport		Ordinaire	non	
SUD RETZ BASKET	Sport	1 100.00 €	Ordinaire	non	unanimité
VILLENEUVE EN RETZ TENNIS DE TABLE	Sport	250.00 €	Ordinaire	non	unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	1 315.00 €	Ordinaire	non	unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport		Exceptionnelle	non	
LA CARAMBOLE DE RETZ	Sport	0.00 €	Exceptionnelle	non	
YOGA EQUILIBRE	Sport	0.00 €	Ordinaire	non	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES		11 015.00 €			
TOTAL		40 122.60 €			
Versées sur production de justificatifs					Vote
SUBVENTIONS CULTURELLES aux écoles		Participation maximale communale de 50% aux différents			
AMICALE LAIQUE DE BOURGNEUF	Scolaire - enfance	4 445.00 €	Ordinaire	non	unanimité
AMICALE LAIQUE DE FRESNAY	Scolaire - enfance	2 380.00 €	Ordinaire	non	unanimité
APEL SACRE CŒUR/ BOURGNEUF	Scolaire - enfance	3 920.00 €	Ordinaire	non	28 pour 1 abstention (Aurore FLEURY MARTINEZ)
APEL SAINTE JULITTE / ST CYR	Scolaire - enfance	3 080.00 €	Ordinaire	non	unanimité
APEL SAINT JOSEPH/ FRESNAY	Scolaire - enfance	1 610.00 €	Ordinaire	non	unanimité
TOTAL subventions culturelles aux écoles		15 435.00 €			

Le Conseil municipal après délibéré, conformément au vote retranscrit dans le tableau ci-dessous,

- VOTE les subventions aux associations pour l'année 2026 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Date de signature de l'acte : 07/05/2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

URBANISME/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19 et suivants relatifs aux chambres funéraires,

Vu la réglementation applicable aux équipements funéraires et aux conditions de leur création,

Considérant le projet de création d'une chambre funéraire porté par la société Pompes Funèbres ALLAIN, représentée par Madame Christine LOQUET, gérante, situé 2 rue des étangs, Bourgneuf-en-Retz, 44580 Villeneuve-en-Retz,

Considérant que cette installation a pour objet d'assurer l'accueil des défunts avant inhumation ou crémation dans des conditions respectueuses, adaptées aux familles et conformes à la réglementation en vigueur,

Considérant que la création d'une chambre funéraire est soumise à autorisation préfectorale, délivrée après consultation du conseil municipal de la commune d'implantation, de l'ARS et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST),

Considérant l'intérêt de ce projet pour répondre aux besoins de la population locale en matière de service funéraire,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable à la création d'une chambre funéraire portée par la société Pompes Funèbres ALLAIN, représentée par Madame Christine LOQUET, situé 2 rue des étangs, 44580 Villeneuve-en-Retz;

- *AUTORISE Monsieur le Maire à :*
 - *transmettre le présent avis aux services de l'État dans le cadre de la procédure d'autorisation préfectorale ;*

signer tout document afférent à ce dossier.

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

Yves BLANCHARD
Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGRD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

POLICE PLURICOMMUNALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire explique que la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ entretient avec la commune voisine des Moutiers-en-Retz une relation de collaboration ancienne et constructive. Cette relation est fondée sur une continuité territoriale et une proximité de leurs populations et de leurs enjeux.

Une précédente convention de police pluri-communale a été établie pour la période 2023-2025. Celle-ci vous est jointe en annexe.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 05 juillet 2022 approuvant le principe de la création d'une police pluri-communale entre les communes de Villeneuve en Retz et des Moutiers en Retz. Cette délibération précisait par ailleurs qu'une convention bipartite serait dans un second temps soumise à l'avis du conseil municipal.

Conformément à cet engagement, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement de convention de mutualisation de la police municipale entre les deux communes (ci-annexé).

Ce projet de renouvellement de convention vise à poursuivre les points suivants :

Les objectifs

Répondre aux besoins en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur leur territoire.
Le poste de police municipale restera situé dans la commune de Villeneuve en Retz.

Les missions

Les agents de la police municipale exercent des missions de police administrative et de police judiciaire sur l'ensemble des deux communes.

Ils exécutent, sous l'autorité des Maires, les missions de leurs compétences en matière de prévention et de surveillance

Les moyens humains affectés

L'effectif opérationnel actuel est d'un agent. Un renfort sera sans doute nécessaire dans le futur, tout au moins lors de la période estivale

La répartition du temps de travail et des dépenses entre les deux communes

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement de la Police pluri-communale sera assuré par la commune de Villeneuve en Retz. La Commune de Les Moutiers en Retz rembourse à la Commune de Villeneuve en Retz une partie des charges de fonctionnement, de personnel, d'équipements et de formation, selon la clé de répartition correspondant au pourcentage de temps de la police municipale consacré respectivement à chacune des communes.

Le versement s'effectuera semestriellement par la Commune de Les Moutiers en Retz à terme échu en janvier et juillet de chaque année.

L'entrée en vigueur et la durée

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter du 1er mai 2026.

La convention est d'une durée initiale d'une année sauf dénonciation d'une des parties.

Il convient dorénavant, pour chaque commune, d'approuver la convention de mutualisation fixant les modalités de fonctionnement du service de police pluri-communale.

Ceci étant exposé ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2212-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la Loi n° 99-291 du 15 Avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

VU la Délibération n° 49-06-22 en date du 27 Juin 2022 approuvant le principe de création d'une police municipale pluri-communale avec la commune de Villeneuve en Retz ;

VU l'avis favorable/défavorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique en date du 28 avril 2026 ;

VU le projet de convention ;

CONSIDÉRANT que l'article L.512-1 du Code de la sécurité intérieure ouvre la possibilité aux communes formant un territoire d'un seul tenant dont la population totale est inférieure à 80 000 habitants, de mettre leurs moyens de police municipale en commun dans le cadre de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE le renouvellement de la convention de mutualisation à conclure avec la commune des Moutiers-en-Retz dans le cadre d'une police pluri-communale Villeneuve en Retz/Les Moutiers en Retz, à compter du 1^{er} Juin 2026.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.*
- *DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis :*

✚ à Monsieur le Maire de Villeneuve en Retz
✚ à Monsieur le Préfet
✚ au Service de Gestion Comptable de Pornic
✚ au Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Pornic
au Procureur de la République

Date de signature de l'acte : 07/05/2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 28 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Frédéric MOINET, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Aurore FORRE, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, , Ronan WIJSCHOGROD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Yannick MINAUD a donné pouvoir à Céline FERTILLET.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une ouverture de poste est à effectuer au tableau des effectifs. En effet, l'ouverture de la médiathèque en octobre prochain nécessite l'ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques. Ce poste est indispensable au développement harmonieux (accueil, ouverture au public, animations, structuration de l'action des bénévoles, etc..) de la médiathèque.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Filière Emploi Fonctionnel				
Catégorie	TC/TNC		Grade	POURVU
A	TC		DGS des communes de 2000 à 10000 habitants	O
Filière Administrative				
A	TC		Attaché	O
	TC		Attaché	O
	TC		Attaché principal	N
B	TC		Rédacteur principal de 1ère classe	O
C	TC		Adj adm territorial	O
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O
	TC		Adj adm territorial principal de 2ème classe	N
	TC		Adj adm territorial principal de 1ère classe	O
	TP	80	Adj adm territorial principal de 2ème classe	O
TP	80	Adj adm territorial principal de 1ère classe	N	
Filière Technique				
B	TC		Technicien principal 1ère classe	O
	TC		Technicien territorial	N
	TP	90	Technicien territorial	O
	TC		Technicien principal 2ème classe	N
C	TC		Agent de Maîtrise principal de 2ème classe	O
	TC	35/35	Agent de Maîtrise Principal de 2ème classe	O
	TNC	28/35	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	O
	TC		Adj technique territorial principal 1ère classe	O
	TC		Agent de maîtrise	N
	TNC	30/35	Agent de maîtrise	O
	TNC	23,52/35	Agent de maîtrise	O
	TNC	30.5	Adj technique territorial principal 2ème classe	O
	TNC	33.22	Adj technique territorial principal 2ème classe	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial principal 2ème classe	N
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial principal 2ème classe	N
	TC		Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TNC	3,81/35	Adj technique territorial	O
	TNC	24,8/35	Adj technique territorial	N
	TNC	23,08/35	Adj technique territorial	O
	TNC	3,81/35	Adj technique territorial	O
	TC		Adj technique territorial	O
	TNC	20,95/35	Adj technique territorial principal 2ème classe	O
TNC	20,38/35	Adj technique territorial principal 2ème classe	O	
TNC	20/35	Adj technique territorial	O	
TNC	20/35	Adj technique territorial	O	
TNC	15/35	Adj technique territorial	O	
Filière Sociale				
C	TNC	31.75/35	ATSEM principal 2ème classe	O
	TNC	31,75/35	ATSEM principal 1ère classe	O
	TNC	33/35	ATSEM principal 1ère classe	O
Filière Police Municipale				
C	TC		Brigadier chef	O
Filière Animation				
C	TNC	14,48/35	Adjoint d'animation territorial	O
Filière culturelle				
B	TC		Assistants territorial de conservation du patrimoine et des biblioth	O
C	TC		Adjoint territorial du patrimoine	N

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Date de signature de l'acte : 07/05/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 07/05/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

Yves BLANCHARD
Maire,



AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260508-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-05-2026

Publication le : 08-05-2026





MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 27 VOTANTS : 29	L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Yves, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Xavier LE LAY, Nancy PINEAU, Jérôme BLANCHARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Axel GAYRAUD, Aurore FLEURY MARTINEZ, Robert JOUANNO, Pierre BROSEAU, Ghislaine MAHE, Nelly DA SILVA D'ARPA, Christèle MARTIN, Yannick JEANNIN, Christelle BLANCHARD, Sandrine BAILLY, Etienne FLAMBEAUX, Anne-Sophie ROLLAND, Gaël GARNAUD, Joris CHAUVIN, Yannick MINAUD, Ronan WIJSCHOGROD, Céline FERTILLET, Benoît FERRE, Eloïse MOYEN, Fleur LOISON.

Pouvoirs : Frédéric MOINET donne pouvoir à Christèle MARTIN, Aurore FORRE a donné pouvoir à Jérôme BLANCHARD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Xavier LE LAY.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de désigner un élu référent chargé des questions de défense au sein de la commune,

Considérant que le correspondant défense a pour mission :

- de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des administrés ;
- de participer au devoir de mémoire, notamment en lien avec les commémorations patriotiques ;
- de contribuer à la promotion de l'esprit de défense et au lien entre la Nation et ses forces armées ;
- d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État, notamment du capitaine de vaisseau, commandant de la marine de Nantes-Saint-Nazaire, Rémi de MONTEVILLE;

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE en qualité de correspondant défense : Xavier LE LAY
- PRÉCISE que cette désignation est valable pour la durée du mandat ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette désignation aux services de l'État concernés

Date de signature de l'acte : 10/04/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : 10/04/2026

Xavier LE LAY

Monsieur le Maire, YVES BLANCHARD

Secrétaire de séance



X. LE LAY

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200054229-20260507-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 07-05-2026

Publication le : 07-05-2026



Yves BLANCHARD
Maire,

